



## Titres non sécurisés :

Sont considérés comme des titres non sécurisés :

- **La carte nationale d'identité non plastifiée** (modèle cartonné) ;



- **Le passeport optique** de type « Delphine »

Le symbole "sécurisé" n'est pas présent sur la couverture.



- **Le passeport manuscrit.**

Le symbole "sécurisé" n'est pas présent sur la couverture.

L'en-tête mentionne "Communauté Européenne" et non "Union Européenne".

